JUIN 1983

I- Le 8 avril 1983, Madame Blanche CANAL a vu la voiture automobile qu'elle conduisait et dont elle est propriétaire, heurtée devant le théâtre de BORDEAUX, par le véhicule de M. Henri VERDON demeurant à NEVERS.

Le montant des réparations fixées, à dire d'expert, est de 6 500,00 francs.

Ni M. Henri VERDON, ni sa Compagnie d'Assurances n'ont donné suite à la demande de remboursement de cette somme.

Madame Blanche CANAL, qui habite TOURS, vous demande d'assigner en paiement devant la juridiction compétente l'auteur de l'accident et sa Compagnie d'Assurances, Agence locale de NEVERS.

Veuillez dresser l'acte d'assignation tel qu'il sera déposé en Mairie pour M. VERDON et signifié à une employée habilitée en ce qui concerne la Compagnie d'Assurances.

II - La juridiction compétente sur réassignation délivrée dans les mêmes conditions "de parlant à" a rendu une décision conforme à la demande initiale.

Les défendeurs n'étaient ni présents, ni représentés à l'audience.

Qualifiez la décision rendue et dressez l'acte de signification de ce jugement qui sera remis à M. VERDON et au Directeur de l'Agence de la Compagnie d'Assurances.

Vous préciserez dans quel délai et sous quelle sanction cette signification doit intervenir.

III - Copie du Chèque :

CREDIT DU NORD

Siège social: 18 rue de Roubaix - 59000 LILLE

B.P.F. 45 963,00----

PAYEZ CONTRE CE CHEQUE NON ENDOSSABLE sauf au profit d'une Banque, d'une caisse d'Epargne ou d'un Etablissement assimilé :

La somme de QUARANTE-CINQ MILLE NEUF CENT SOIXANTE TROIS FRANCS ET SOIXANTE CENTIMES--- à la Société Anonyme LEVAX à NANTES.

à TOURCOING, le 14 juin 1983 signé Maxime LEPETIT

Payable à TOURCOING, 14 boulevard Suffren

00234 08156321 34 M. Maxime LEPETIT, 7 rue Deschamps - 59 TOURCOING

Au dos : Valeur à l'encaissement Signé S.A. LEVAX

Banque Nationale de PARIS Le Président Directeur Général

NANTES Edouard HANRIOT

- Veuillez dresser le protêt faute de paiement de ce chèque
- Dans une courte note, vous préciserez la suite qui peut être donnée au protêt et les formalités.